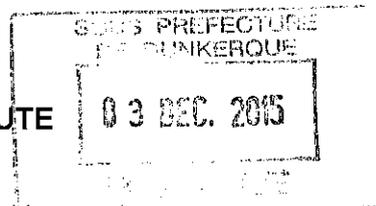


## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE



Transformation écologique et sociale de l'agglomération, environnement, énergie et transport

**Création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise - Dk'Plus de mobilité.**

Monsieur le Vice-Président

Vu la délibération-cadre mobilité du 21 octobre 2013 qui prévoit un véritable accompagnement auprès de la population et la mise en œuvre d'une concertation avec les habitants de l'agglomération.

Vu la délibération du 15 octobre 2015 qui tire le bilan de la concertation du projet DK'Plus de mobilité, approuve le réseau proposé et les orientations d'aménagement et autorise le lancement de l'enquête publique.

Expose aux membres du Conseil les objectifs poursuivis par la commission d'indemnisation amiable.

La Communauté Urbaine de Dunkerque assure la maîtrise d'ouvrage d'un projet de restructuration du réseau de transport urbain de l'agglomération baptisé Dk'Plus de mobilité. Ce projet et les aménagements associés ont fait l'objet d'une large concertation qui s'est déroulée en 2015 et feront l'objet d'une enquête publique au début de l'année 2016.

Les travaux d'aménagement de l'espace public pour la réalisation de ce projet sont susceptibles d'engendrer des gênes importantes pour les activités économiques riveraines, commerces, artisanat, professions libérales et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

L'accompagnement de ces derniers, pendant toute la durée des travaux, constitue l'une des principales priorités de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

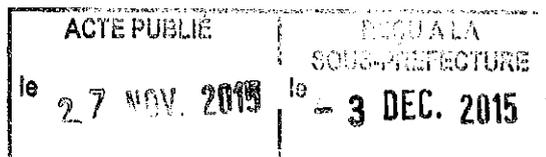
Consciente des enjeux économiques liés aux travaux du projet Dk'Plus de mobilité, la Communauté Urbaine de Dunkerque est soucieuse de la poursuite et du développement de l'activité économique pendant cette période délicate.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de mettre en place une commission d'indemnisation amiable afin de permettre, dans le cadre du droit en vigueur, une indemnisation concertée et dans des délais adaptés, des professionnels riverains concernés par les préjudices subis du fait des travaux.

Un projet de règlement intérieur de cette commission est joint à la présente délibération. Il précise la composition de la commission, son fonctionnement et les conditions de dépôt des demandes.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

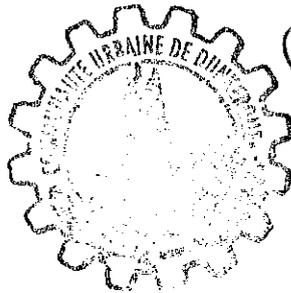
Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

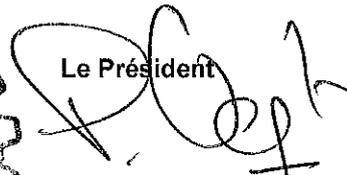


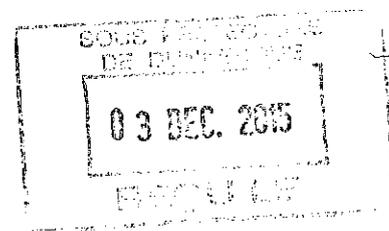
APPROUVE la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise - Dk'Plus de mobilité.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès des communes concernées et des chambres consulaires la désignation de leur représentant au sein de cette commission.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine, le **26 NOV. 2015**



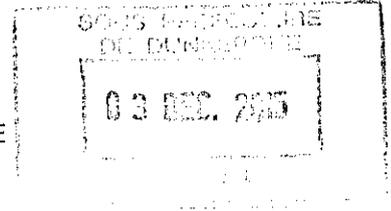
Le Président  
  
Patrice VERGRIETE



COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE  
Séance du jeudi 26 novembre 2015  
18h15

Présidence : M. Patrice VERGRIETE  
Secrétaire de Séance : Mme Séverine WICKE  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Date de convocation de séance : 19/11/15



Présents :

M. Patrice VERGRIETE,

Président,

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Karima BENARAB, Mme Monique BONIN, Mme Isabelle KERKHOF, Mme Catherine VERLYNDE,

Vice-Présidentes,

M. David BAILLEUL, M. Francis BASSEMON, M. Damien CAREME, M. Sony CLINQUART, M. Léon DEVLOIES, M. Franck DHERSIN, M. Christian HUTIN, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, M. Bernard WEISBECKER

Vice-Présidents,

Mme Sabrina KHELLAF,

Conseillères Communautaires Déléguées,

M. Martial BEYAERT, M. Didier BYKOFF, M. Jean DECOOL, M. Bernard FAUCON, M. Jean-Yves FREMONT, M. Yves MAC CLEAVE, M. Bernard MONTET, M. Roméo RAGAZZO, M. Jean-Philippe TITECA,

Conseillers Communautaires Délégués,

Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Julie BECKAERT, Mme Isabelle BULTE, Mme Fabienne CASTEL, Mme Martine COUDEVYLLE, Mme Joëlle CROCKEY, Mme Diana DEQUIDT, Mme Claudine DUCELLIER, Mme Nadia FARISSI, Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Patricia LESCLIEUX, Mme Régine MARTEEL, Mme Catherine SERET, Mme Marie-Line VANDENBOSSCHE, Mme Marjorie VOITURIEZ, Mme Séverine WICKE,

Conseillères Communautaires,

M. Olivier BERTHE, M. Johnny DECOSTER, M. Régis DOUILLIET, M. Philippe EYMERY, M. Guillaume FLORENT, M. Cyrille GAILLARD, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Stéphane GOUVART, M. Pascal LEQUIEN, M. Jean-François MONTAGNE, M. Adrien NAVE, M. Yves PANNEQUIN, M. Jean-Christophe PLAQUET, M. Alain SIMON, M. Jérôme SOISSONS, M. Michel TOMASEK, M. Frédéric VANHILLE,

Conseillers Communautaires,

Absent(s) excusé(s) :

M. Claude CHARLEMAGNE, M. Jean-Luc DARCOURT, Mme Annette DISSELKAMP, M. Thomas FRAGA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir: Mme Josiane ALGOET à Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Claudine BARBIER à M. Bernard FAUCON, Mme Isabelle FERNANDEZ à M. Eric ROMMEL, Mme Martine FORTUIT à M. Philippe EYMERY, M. André HENNEBERT à Mme Isabelle KERKHOF, Mme Jannick LANDY à M. Sony CLINQUART, M. Guy LECLUSE à Mme Martine ARLABOSSE, Mme Nicolle LUSTRE à M. Damien CAREME, Mme Laëtitia MILLOIS à M. Bertrand RINGOT, Mme Leïla NAIDJI à M. Frédéric VANHILLE, Mme Stéphanie PEEREN à M. Pascal LEQUIEN, M. Laurent VANRECHEM à M. David BAILLEUL, Mme Alice VARET à Mme Marjorie VOITURIEZ.